

REPUBLIQUE FRANCAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025.010 Séance du **DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ**
Date de la convocation : Mardi 4 février 2025
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER
Quorum : 14

21 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, PAILLASSON,

4 pouvoirs :

Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES-CHATAGNAT, Martine PARRET à Dominique JOLIVET, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Daniel RICHARD à Véronique FENEUL

2 absents :

MM. ALPSTEG, et RIBOURDOUILLE

OBJET : Contrat de concession de conception, exécution et exploitation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du Centre Technique Municipal en autoconsommation collective : attribution

La délibération n°2023.105 du Conseil Municipal du 23 octobre 2023 approuvait le choix du mode de gestion selon la forme d'une concession de travaux pour la conception, l'exécution et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le toit du Centre Technique Municipal.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 27 octobre 2023 et le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été envoyé et mis à disposition sur la plateforme dématérialisation www.mp74.fr le 26 octobre 2023.

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 11 décembre 2023 à 13h00. Trois candidats ont répondu dans les délais.

La Commission de Délégation de Services Publics (CDSP), en séance du 13 mars 2024, a admis les candidatures de CITOYERNEGIE et MD ENERGIE, suite à l'analyse des candidatures par les services de la commune selon les critères du règlement de consultation.

La CDSP, en séance du 27 mai 2024, a retenu le classement des offres proposé par les services de la commune conformément aux critères indiqués au sein du règlement de consultation. La CDSP autorise également Monsieur le Maire à négocier avec le candidat CITOYENERGIE.

N° 2025.010

Les négociations entre le pouvoir adjudicateur et le candidat CITOYENERGIE ont eu lieu et ont débouché sur le projet de contrat de concession de travaux et ses annexes qui ont été transmis aux membres du Conseil municipal le 21 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

ARTICLE 1 : ATTRIBUE le contrat de concession, selon le projet de contrat transmis aux membres du Conseil municipal, à la société CITOYENERGIE

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du contrat à intervenir avec la société retenue.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER



pour copie conforme,

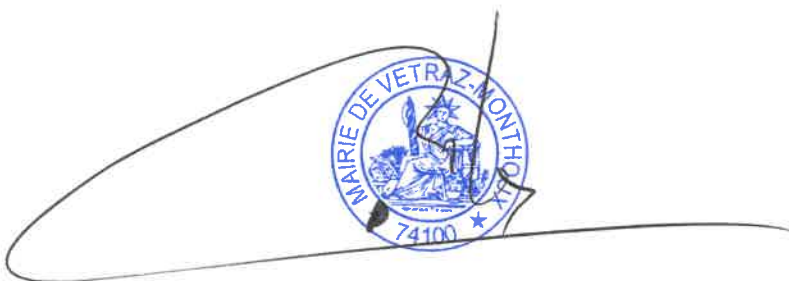
à Vétraz-Monthoux, le 13 février 2025

Le Maire

Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 14.02.2025



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.